



N/ Réf :

Paris, le 02 JAN. 2018

**NOTE à l'attention de : Mesdames et Messieurs les Directeurs et les Directrices de la Ville de Paris****Objet : Gestion des salariés en contrats aidés amenés à s'absenter du service pour assister à des formations ou à des actions de recrutement**

Conformément au dispositif législatif, en vigueur et à la volonté exprimée par l'exécutif municipal, les salariés en contrats aidés doivent bénéficier d'un environnement favorable à leur intégration et faire l'acquisition des compétences nécessaires à l'exécution de leur contrat de travail. Dans le cadre de leur parcours d'insertion au sein de la Ville de Paris, ils doivent pouvoir bénéficier de formations en lien avec leur projet professionnel et d'un accompagnement vers l'emploi pérenne.

Qu'ils soient en contrat unique d'insertion ou en emploi d'avenir, ils bénéficient des mêmes droits et des mêmes obligations que les agents titulaires en termes d'absence liées à la garde d'enfants malades ou à des événements familiaux (mariage, décès...).

En revanche, je souhaite attirer votre attention sur le fait que les salariés peuvent s'absenter exceptionnellement sur leur temps de travail pour passer des concours, se rendre aux formations organisées par la Ville et aux entretiens d'embauche, comme se rendre à des salons ou forums pour l'emploi.

Je vous remercie par avance de bien vouloir rappeler à vos équipes que les obligations liées à la nécessité de service ne s'imposent pas à cette population dans ce cadre. Chaque salarié est toutefois tenu d'informer son tuteur de son absence, puis de fournir un justificatif lors de sa reprise de poste.

Au-delà de ces éléments, je tiens à préciser que les salariés en contrats aidés, comme les agents publics de la collectivité parisienne, peuvent participer, dans la limite d'une heure par mois, aux réunions d'informations syndicales. Il importe que cette règle puisse être rappelée et respectée.

Je vous remercie par avance de veiller à la diffusion de cette note auprès de l'ensemble de vos services.

Le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste NICOLAS

**Copies :**

M<sup>me</sup> Aurélie ROBINEAU-ISRAEL, *Secrétaire Générale de la Ville de Paris*  
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel